

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 19 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

OBJET : FINANCES - Budget communal - Exercice 2025 – Vote des douzièmes provisoires - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la Constitution et ses articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le TITRE II. – DU BUDGET, CHAPITRE II. – DU BUDGET, Article 14 ;

Vu que le budget 2025 n'est pas encore voté et qu'il y a lieu que le conseil communal arrête les crédits provisoires 2025 ;

Les crédits provisoires ne peuvent excéder, par mois écoulé ou commencé, le douzième :

1° du crédit budgétaire de l'exercice précédent, lorsque le budget de l'exercice n'est pas encore voté ;

2° du crédit budgétaire de l'exercice en cours ou, s'il est moins élevé, du crédit budgétaire de l'exercice précédent, lorsque le budget de l'exercice est déjà voté.

Cette restriction n'est pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel et au paiement des primes d'assurances et des taxes.

DECIDE par **xx voix pour, xx voix contre et xx abstentions** ;

Article 1er : de voter les douzièmes provisoires de l'exercice 2025.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Mme Sandra LOR, Receveuse régionale ;
- au service des Finances ;
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

La Directrice générale,

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS